

Chambre des communes—Loi

Mais ceci dit, le concept même d'imputabilité indique que non seulement il faut avoir le droit, mais il faut aussi avoir l'apparence du droit. Et cette apparence de droit, c'est ce qui manque présentement dans cette Régie interne et sa composition. Soyons réalistes! Dans d'autres démocraties parlementaires, même au Canada, dans les législatures provinciales, les députés d'arrière-ban ont un mot à dire dans l'administration de l'institution. Pourquoi donc ici, à la Chambre des communes, n'accéderions-nous pas à cette même responsabilité, à ces mêmes devoirs, surtout si l'on considère que nos collègues parlementaires de l'autre endroit ont déjà pris des mesures appropriées pour manifester une présence bien concrète dans la façon dont ils sont administrés.

Monsieur le Président, au Sénat, pour ne pas le nommer, ils ont déjà fait en pratique, sinon en droit, ce que le député d'Edmonton-Ouest nous fait connaître.

C'est la fin d'un Parlement! Je ne pense pas que l'on puisse en ces quelques jours de débat qu'il nous reste avant les élections générales anticiper que cette Régie interne soit modifiée. Ce n'est certainement pas, et peut-être que ce ne doit pas être une priorité législative. Mais j'exhorte tous mes collègues qui se retrouveront ici, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, après leur réélection, à suivre les recommandations du député d'Edmonton-Ouest et à mettre en vigueur, telles quelles ou modifiées, ces recommandations qui se retrouvent aussi dans le Neuvième rapport du comité spécial sur la réforme du Règlement.

Le moment pour le faire, c'est au début d'un Parlement. Nous avons maintenant deux nouveaux chefs. Quelles seront leurs positions respectives? Laissons à l'électorat le soin d'en décider; mais ils seront pour l'un, chef de l'Opposition et pour l'autre, premier ministre. Ces deux nouveaux chefs se sont engagés à donner à cette Chambre des communes plus de responsabilités en la revalorisant, ne serait-ce qu'en permettant peut-être un «scandale des votes libres», monsieur le Président, mais à tout le moins en y incorporant des changements dans nos méthodes de fonctionnement qui s'imposent.

Le Troisième rapport n'est qu'une première étape. Ce Troisième rapport du Comité spécial sur la réforme parlementaire, ce n'est qu'une étape. Il faudra que la Chambre aille beaucoup plus loin à l'occasion d'un nouveau Parlement, et un bon endroit pour commencer, ce sera en élargissant le cadre de la Régie interne, en y permettant l'accession de députés d'arrière-ban, en y incorporant une véritable imputabilité. Vous savez sans doute, monsieur le Président, qu'on ne peut pas vous interroger, qu'on ne peut pas interroger le président du Conseil privé, qu'on ne peut pas interroger les membres de la Régie interne sur le fonctionnement de cette régie et ce, en cette Chambre. Nous n'avons aucun moyen, comme parlementaires, de faire savoir en cette enceinte si nous avons des difficultés, des inquiétudes, si nous avons des demandes, des plaintes à formuler à l'égard de cette Régie interne. Nous devons passer nécessairement par le Comité de la gestion et des services aux députés, qui n'est finalement qu'un organisme consultatif et qui sert de «courroie de transmission» entre les doléances des parlementaires et cette Régie interne qui détient, finalement, le pouvoir exécutif en termes de l'administration de cette Chambre. Donc, un bon endroit pour commencer, c'est de démocratiser cette Régie interne, de faire ce que nos collègues du Sénat ont fait, de faire ce que nos collègues de Westminster ont fait, de faire ce que la Questure, en France, fait, de faire ce

que les législatures provinciales, ou la plupart d'entre elles, ont déjà fait, en d'autres termes, de permettre aux députés de s'occuper de leurs propres affaires, parce que c'est finalement de cela qu'il s'agit. Que nous nous occupions de nos propres affaires! Cette Chambre, c'est à nous. C'est nous qui y travaillons. C'est nous qui avons à répondre devant l'électorat s'il y a des problèmes d'administration. Donc, si nous avons à répondre de cette administration, il est normal que nous puissions y participer. Avec la responsabilité vient l'imputabilité. Pour le moment, nous avons l'imputabilité, mais pas de responsabilité. Donnons-nous la responsabilité et nous pourrions répondre de cette administration de la Chambre des communes!

Donc, monsieur le Président, sans aller plus avant parce que d'autres députés voudront sans doute intervenir, j'aimerais simplement indiquer que je suis de tout cœur avec le député d'Edmonton-Ouest qui depuis longtemps déjà préconise cette mesure qui se retrouve, du moins dans son esprit, dans les recommandations du Comité spécial sur la réforme parlementaire, mesure qui fait sans doute la quasi-unanimité des députés de cette Chambre. Et j'exhorte le futur chef du gouvernement, au début d'un nouveau Parlement, à mettre en œuvre non seulement cette recommandation, mais aussi toutes les autres qui émanent du Comité spécial sur la réforme parlementaire afin de rendre cette institution aussi moderne et aussi efficace qu'elle doit l'être, et également la rendre imputable de son administration devant les administrés.

Monsieur le Président, je conclus en disant merci à mes électeurs, merci à mes collègues, et à bientôt. Au revoir!

Une voix: Bravo!

• (1730)

[Traduction]

L'hon. John M. Reid (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, ce n'est pas tous les jours qu'on prend la relève de deux députés distingués qui ont peut-être prononcé leur dernier discours à la Chambre des communes. Je voudrais donc rendre hommage au député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) qui s'est toujours distingué par sa compétence exceptionnelle depuis que je suis ici. Il a été naguère président de la Chambre et il a toujours participé activement aux travaux du comité du Règlement et de la procédure. Il a joué aussi un rôle de premier plan dans l'étude des mesures financières à la Chambre des communes.

Je regrette également que mon ami, le député de Rosemont (M. Lachance) ait décidé de nous quitter. Lui et moi avons passé l'année dernière à travailler ensemble au comité de la refonte du Règlement de la Chambre des communes. J'ai donc eu l'occasion de mieux le connaître et de l'apprécier à sa juste valeur. Je déplore que la Chambre des communes perde deux députés éminents.

Ce qui m'a causé la plus vive impression chez le député de...

M. Lambert: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais bien pouvoir rendre la politesse aux députés qui participent au débat en assistant aux délibérations jusqu'au bout, mais je dois malheureusement assister à une séance très importante du comité de direction en bas, je suis déjà en retard de cinq minutes. Je reviens immédiatement car je ne voudrais pas manquer les paroles célèbres qui vont se prononcer au cours de cette séance.